



Crew® Bathroom Disinfectant Cleaner

Révision: 2024-10-01

Version: 01.0

1. IDENTIFICATION

| | |
|--|--|
| Nom du produit: | Crew® Bathroom Disinfectant Cleaner |
| FDS #: | MS0801094 |
| Utilisation recommandée: | <ul style="list-style-type: none"> • Industriel/Institutionnel • Désinfectant • Entretien des toilettes • Ce produit est projeté être utilisé non dilué. |
| Utilisations déconseillées: | Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées |
| Producteur, importateur, fournisseur | Siège social au Canada |
| Siège social aux États-Unis | Diversey, Inc. - Canada |
| Diversey, Inc. | 6150 Kennedy Road Unit 3 |
| 1300 Altura Rd., Suite 125 | Mississauga, Ontario L5T 2J4 |
| Fort Mill, SC 29708 | Phone: 1-800-668-7171 |
| Phone: 1-888-352-2249 | |
| Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com | |

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

Ce produit n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).
Non classé

Déclarations sur les risques

Aucun requis.

mises en garde :

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objetDangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients classifiés

| Composant(s) | CAS # | % en poids |
|---|------------|--------------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 112-34-5 | 1 - 5% |
| Pyrophosphate de tétrapotassium | 7320-34-5 | 1 - 5% |
| Alcool C12-C15, éthoxylé | 68131-39-5 | > 0.1 - < 1% |
| Hydroxyde d'ammonium | 1336-21-6 | > 0.1 - < 1% |
| n-Alkyle (68 % C12, 32 % C14) chlorure de diméthyl éthylbenzyl ammonium | 68956-79-6 | > 0.1 - < 1% |
| n-Alkyl (60% C14, 30% C16, 5% C12, 5% C18) chlorure de diméthylbenzylammonium | 68391-01-5 | > 0.1 - < 1% |

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D' INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention

Aucune méthodes spéciale n'est requise

Moyen d'extinction approprié

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

Dangers spécifiques

Aucun à notre connaissance.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manipulation: Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Peut réagir vivement avec des acides et produire des éclaboussures et une chaleur excessive. Ne pas mélanger avec d'autres produits ou produits chimiques, à moins d'indication sur l'étiquette. Mélanger seulement avec de l'eau.

Entreposage: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

| Composant(s) | ACGIH | OSHA |
|---------------------------|--------------|------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 10 ppm (TWA) | - |
| Hydroxyde d'ammonium | 25 ppm (TWA) | - |

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

Protection individuelle

Il incombe à l'employeur de déterminer le risque potentiel d'exposition aux produits chimiques dangereux pour les employés sur le lieu de travail afin de déterminer la nécessité, la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

Protection des yeux:

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des mains:

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps:

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène:

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique Liquide

Couleur: Transparent , Clair

Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.

Odeur: Ammoniaque Slightly perfumed Bouquet de fleurs

Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.

Point/intervalle d'ébullition: indéterminé

Point de fusion/point de gel (°C) Indéterminé

Température de décomposition: Indéterminé

Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.

Solubilité: complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.

Densité relative (relativement à l'eau): 1.02

Densité 1.017 Kg/L

Densité gazeuse: Pas d'information disponible.

Massé volumique apparente Pas d'information disponible.
Point d'éclair > 200.12 °F > 93.4 °C
Viscosité mPa.s
cinétique 0
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 0.1 % *
Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.
Combustion prolongée Sans objet.
Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - **inférieure**: indéterminé

Pression de vapeur: Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.
Phosphore élémental: 0.30 % by wt.
pH: > 11
La corrosion des métaux: Non déterminé

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Réactivité | Sans objet |
| Stabilité | Le produit est stable |
| Possibilité de réactions dangereuses : | Peut réagir vivement avec des acides et produire des éclaboussures et une chaleur excessive. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun raisonnablement prévisible. |
| Matières à éviter | Acides. Acides forts. Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi. |
| Conditions à éviter | Aucun à notre connaissance. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Contact avec les yeux

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Ne sera probablement pas un irritant dans des conditions d'utilisation normale.

Contact avec les yeux: Peut irriter modérément les yeux.

Ingestion: Pas d'information disponible.

Inhalation: Pas d'information disponible.

Sensibilisation: Aucun effet connu.

Organes cibles (exposition unique): Aucun à notre connaissance.

Organes cibles (exposition répétée)

Mesures numériques de toxicité

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistante et dégradabilité: Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

Mobilité: Pas d'information disponible.

Autres effets néfastes: No other adverse effects known.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :

Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Non réglementé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujetti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

Déscription du connaissance DOT (voie terrestre) NON RÉGLEMENTÉ

Déscription du voie maritime connaissement NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.
DSL Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

EPA Reg. No. : 70627-33

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers qui sont obligatoires pour les fiches de données de sécurité (FDS) et les étiquettes de produits chimiques qui ne sont pas des pesticides en milieu de travail. L'information sur les dangers telle que requise sur l'étiquette des pesticides est reproduite ci-dessous. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi

WARNING: Causes substantial but temporary eye injury. Do not get in eyes, on skin or on clothing. Wear protective eyewear (goggles, face shield, or safety glasses). Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove contaminated clothing and wash before reuse.

| Composant(s) | CAS # | % en poids | CERCLA/SARA RQ (lbs) | Section 302, TPQ kg) | Section 313 |
|---|------------|--------------|----------------------|----------------------|-------------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 112-34-5 | 1 - 5% | | | X |
| Pyrophosphate de tétrapotassium | 7320-34-5 | 1 - 5% | | | |
| Alcool C12-C15, éthoxylé | 68131-39-5 | > 0.1 - < 1% | | | |
| Hydroxyde d'ammonium | 1336-21-6 | > 0.1 - < 1% | 1000 | 100 | X |
| n-Alkyle (68 % C12, 32 % C14) chlorure de diméthyl éthylbenzyl ammonium | 68956-79-6 | > 0.1 - < 1% | | | |
| n-Alkyl (60% C14, 30% C16, 5% C12, 5% C18) chlorure de diméthylbenzylammonium | 68391-01-5 | > 0.1 - < 1% | | | |

| Composant(s) | CAA HAP | CAA ODS | CWA Polluants en Priorité |
|---------------------------|---------|---------|---------------------------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | X | | |

Réglementation Canadienne

| Composant(s) | CAS # | NPRI |
|---------------------------|----------|------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 112-34-5 | X |

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 0

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2024-10-01

Version: 01.0

Cause de la révision:
Préparé par :

Sans objet
Affaires réglementaires nord-américaines

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des États, provinciaux et municipaux.